Image not found or type unknown

Répartition des parts d'un bien familial après un décès

Par **Freakowski**, le **21/01/2009** à **17:41**

Bonjour.
Je souhaite racheter la (les) part de ma mère(avec son accord) qui à l'usufruit de son appartement depuis le décès de mon père.
Elle a un autre enfant d'un précédent mariage.
Comment se répartissent les parts?
J'imagine être héritier de la part de mon père pour 1/4;
Un 1/4 pour ma part propre.
Un 1/4 pour mon demi-frère.
Et enfin 1/4 appartenant à ma mère.
Ce qui me ferai acheter 1/4 de la valeur à ma mère et 1/4 à mon demi-frère.
Est-ce exact et faut-il également tenir compte d'un taux d'usufruit?

Vous remerciant de votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés